

Jean-Pierre GABAUD
2 Chanteranne
87290 CHÂTEAUPONSAC

CHATEAUPONSAC,
le 20 novembre 2021

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Par la présente, je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique au projet éolien « Les Quatre Chemins » sur les communes de Balledent et Châteauponsac, en m'y opposant.

Fils d'agriculteur, petit-fils et arrière petit-fils de paysans maçons, de génération en génération, au prix de grands sacrifices, nous avons « modestement » contribué à préserver et embellir un territoire pour le bien vivre de tous.

Quelle tristesse de voir aujourd'hui que certains, sans réfléchir aux conséquences de leurs actes pour les générations à venir, cédant à la cupidité en répondant favorablement à la pression de commerciaux tous terrains, **ENTERRENT notre territoire pour faire NAÎTRE des monstres de béton !!!**.

Je m'oppose tout simplement au fait que notre terre agricole destinée à nourrir des familles soit transformée en terre industrielle pour nourrir data centers et multinationales.

Permettez-moi, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, de vous poser quelques questions qui appellent réponses :

1. Est-ce que l'installation d'un parc éolien d'une telle ampleur est compatible avec un bocage parsemé de hameaux relativement proches les uns des autres, sans nuisances ?
2. Pouvez-vous m'apporter la preuve écologique de ce schéma de production ?
3. Dans le cahier des charges du projet, pouvez-vous obliger les entreprises qui posent ces structures à s'engager à dépolluer le site et à recycler, en intégralité, les composantes de ces ouvrages ?
4. Lors de la conception, de la mise en route, du fonctionnement des « colosses éoliens », s'il advenait qu'une nappe phréatique soit polluée, qui indemniserait et rétablirait le réseau d'eau potable ? Le propriétaire du terrain ou le promoteur ?
5. Dans la chaîne de fabrication des ciments, il était utilisé des viandes d'équarissage de bêtes malades (H1N1, tuberculose ...), est-ce toujours le cas ? Si oui, pouvez-vous garantir que ces ciments ne pollueront pas les sols ?
6. En suivi de chantier, peut-on obliger le promoteur à faire des prélèvements de béton pour garantir la propreté de celui-ci ?

Pour toutes ces interrogations, **je vous demande, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, de refuser ce projet.**

Recevez mes respectueuses salutations.

